Image not found or type unknown

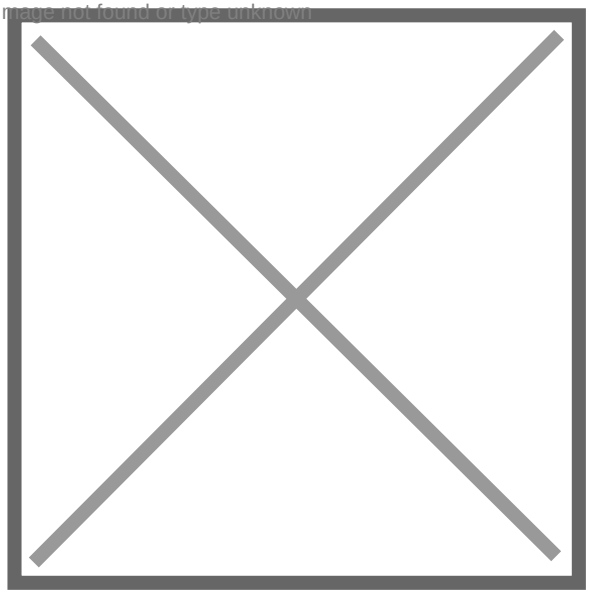

Entre renvoi et suspension

Par **legac**, le **07/02/2009** à **17:51**

une banque exigeant l'hypothèque peux t-elle ne pas recommander l'assurance perte emploi et maladie, avoir son assureur
,oui car quand les difficultés sont arrivés ,elle avait la réponse ;nous avons l'hypothèque ,vous payer sinon nous faisons vendre
à ce jour cette même banque continue de ne pas recommander les assurances qui pourrait ;c'était pour nous en 2005prêt de regroupement avec sygma (intermédiaire qui dit n'avoir rien pouvoir dans ce dossier)mais qui dit qu'à sa connaissance cette banque continue rajoutant (c'est pourquoi nous courtier maintenant avec délégation concernant les assurances "protègerait mieux ses clients"

que veux dire un renvoie lors d'une assignation à l'audience orientation pour saisie immobilière
considérant le dépot à la commission de surendettement
nous avions (sans avocat pas assez pauvre) demander la suspension
le juge a demander devant nous ce que l'avocat de la banque sygma préférer
celui-ci a dit renvoi
merci de nous informer
c'est difficile exprimer par écrit ce parcours d'accumulation d'accidents maladie perte emploi

qu'est-ce un renvoi la différence avec une suspension en matière de saisie immobilière
merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés